

raison du retard est-elle que vous n'aviez que très peu de temps pour vous procurer les renseignements nécessaires à votre rectification?—R. Oui, je l'ai fait; j'ai vérifié mes renseignements.

Le PRÉSIDENT: Cette question est presque tendancieuse.

M. DUFF: J'ai entendu des avocats en poser de semblables.

M. BOWMAN: M. Duff justifie sa qualité d'avocat maritime.

Le TÉMOIN: Oui, ce fut là une des raisons; mais la raison principale était que, étant donné la haute situation des deux messieurs dont les noms avaient été mentionnés, j'estimais que le seul moyen de présenter la rectification de façon qu'elle atteigne les personnes qui avaient eu connaissance des accusations était de le faire à une réunion publique, devant un auditoire assez considérable et où se trouveraient les représentants des principaux journaux canadiens.

*M. Duff:*

D. Ai-je raison de dire qu'à la suite de l'article de fond du *Globe* vous avez jugé nécessaire de vous renseigner davantage et que, par conséquent, vous ne pouviez faire une rétractation ou présenter des excuses avant d'avoir obtenu les renseignements que vous cherchiez?—R. A Lindsay, je n'avais pas tous les renseignements. Je les ai cherchés dans ma collection d'extraits de journaux à mon bureau et je croyais que j'avais tout en ordre pour le discours que je devais prononcer dans cette ville; mais, dans la suite, ayant communiqué avec des amis à Ottawa, ceux-ci me fournirent les détails de l'affaire et j'ai pu les présenter à Cobourg.

D. M. Bowman vous a demandé pourquoi vous n'aviez pas, après avoir obtenu les renseignements exacts, communiqué avec le premier ministre ou M. Herridge.

M. BOWMAN: Ou avec le *Globe*.

*M. Duff:*

D. Puis-je vous poser une autre question basée sur la dernière. Avez-vous reçu, entre la date de vos accusations et celle de votre rétractation, ou depuis, soit de M. Herridge ou de M. Bennett, une communication quelconque niant vos allégations ou autrement?—R. Non. Je n'ai jamais reçu de communication de l'un ou de l'autre de ces messieurs et je ne leur ai jamais écrit. Je considérais que c'était la coutume—j'en avais vu de nombreux exemples—de prononcer un discours à la première occasion qui se présentait, à condition que ce fût peu de temps après la commission de l'erreur, comme le fit, il y a quelques jours, le premier ministre Henry lorsqu'il rectifia, à l'appel de l'ordre du jour, son allégation que le sénateur Hardy avait reçu deux mille dollars de M. Swezey, le promoteur de l'entreprise Beauharnois. J'ai fait ma rectification à la première occasion que j'ai eue de lui assurer la même publicité que mes accusations avaient reçue et d'atteindre le même public. J'estimais que c'était là la façon la meilleure et la plus équitable de procéder.

D. Avez-vous reçu une lettre des avocats de M. Herridge ou de M. Bennett vous sommant de faire des excuses ou vous menaçant de poursuites?—R. Non, monsieur.

*M. Bowman:*

D. Ne croyez-vous pas, monsieur Gordon, que, dès que vous fûtes saisi de la gravité de vos accusations ou allégations, même si vous n'aviez pas reçu de lettres, c'était à vous à prendre l'initiative de formuler des excuses ou exprimer vos regrets, sans attendre que M. Bennett ou M. Herridge vous somment de le faire?—R. Oui, je le crois en effet.